

**PRÉSENTATION
DE LA DEMANDE TARIFAIRE 2013-2014
DU DISTRIBUTEUR**

1 Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) le
2 présent dossier afin d'amorcer le processus visant à établir les tarifs applicables à la
3 clientèle québécoise à compter du 1^{er} avril 2013.

4 Ce dossier consiste, pour l'essentiel, en une actualisation des prévisions et en
5 l'établissement du coût de service de l'année 2013. Ainsi, il comporte peu de
6 changements et nouveautés par rapport au dossier de l'an dernier.

7 Pour l'année tarifaire 2013-2014, la hausse des tarifs permettant au Distributeur de
8 récupérer son coût de service est de 2,9 %. Cette hausse tarifaire s'inscrit dans le
9 contexte d'une croissance modeste de la demande d'électricité, de surplus d'électricité
10 et d'une gestion rigoureuse de l'ensemble des coûts du Distributeur.

11 Le dossier tarifaire 2013-2014 comprend, par ailleurs, une demande d'autorisation des
12 investissements pour 2013 de 656 M\$ associés aux projets dont les coûts sont
13 inférieurs à 10 M\$ ainsi qu'une demande budgétaire de 181 M\$ pour les programmes
14 d'efficacité énergétique mis en œuvre par le Distributeur.

15 Enfin, le Distributeur propose certains ajustements aux *Tarifs et conditions du*
16 *Distributeur* ainsi qu'aux *Conditions de service d'électricité*.

1. HAUSSE TARIFAIRE

17 Les tarifs en vigueur ne permettront pas de récupérer la totalité des revenus requis pour
18 la prestation du service en 2013. En effet, les revenus générés par les ventes prévues
19 pour 2013, facturées aux tarifs actuellement en vigueur, sont inférieurs au coût de
20 service prévu. Une hausse de 2,9 % de l'ensemble des tarifs est donc requise au
21 1^{er} avril 2013. Cette hausse tarifaire fait suite à une réduction des tarifs de 0,5 % entrée
22 en vigueur le 1^{er} avril 2012.

23 La croissance de l'économie québécoise prévue par le Distributeur pour 2013 reflète les
24 risques économiques et financiers présents au moment de la préparation du dossier
25 tarifaire. Ainsi, les ventes d'électricité prévues en 2013 sont supérieures d'environ
26 1 TWh aux ventes reconnues pour 2012. La croissance des ventes au tarif D explique
27 en bonne partie la majoration des ventes anticipées.

1 Il importe de souligner que l'ajustement demandé pour l'année tarifaire 2013-2014 est
2 essentiellement attribuable aux nouveaux achats d'électricité dans le contexte d'une
3 croissance modeste de la demande au Québec. En effet, plusieurs projets seront mis en
4 service au cours des années 2012 et 2013. La croissance des coûts reliés aux achats
5 d'électricité explique la presque totalité de la hausse tarifaire, soit 2,8 %.

6 L'ajustement tarifaire résiduel n'est donc que de 0,1 %. Ainsi, malgré l'inflation et la
7 croissance naturelle de ses activités, le Distributeur entend continuer en 2013 d'assurer
8 un service de qualité aux mêmes coûts qu'en 2012, et ce, en misant sur ses gains
9 d'efficience.

2. COÛT DE SERVICE DU DISTRIBUTEUR

10 Le tableau 1 présente le coût de service du Distributeur pour l'année témoin 2013. Ce
11 coût s'élève à 11 052 M\$, en hausse de 324 M\$ par rapport au coût reconnu par la
12 Régie pour 2012.

TABLEAU 1
COMPOSANTES DU COÛT DE SERVICE DU DISTRIBUTEUR (M\$)

	2011 Réel	2012 D-2012-024	2013 Année témoin	Écarts (2013-2012)
<u>Coût de service du Distributeur</u>	<u>10 679</u>	<u>10 728</u>	<u>11 052</u>	<u>324</u>
Achats d'électricité	4 967	5 109	5 377	268
Service de transport	2 660	2 584	2 607	23
Coût de distribution et des services à la clientèle	3 052	3 035	3 068	33

13 Note : Les totaux et les écarts sont calculés à partir de données non arrondies.

2.1. Achats d'électricité

14 Au cours de 2012 et 2013, des approvisionnements additionnels de 3 TWh, issus de
15 27 projets de production, tant éolienne qu'à partir de la biomasse et de petites centrales
16 hydroélectriques, s'ajouteront au portefeuille du Distributeur. Dans un contexte de
17 surplus d'électricité et de faibles prix sur les marchés énergétiques, le Distributeur

1 continue d'effectuer une gestion responsable de son portefeuille d'approvisionnements
2 en tirant profit des différents outils à sa disposition.

3 Le coût des achats d'électricité est en hausse de 268 M\$ en 2013 par rapport au
4 montant reconnu pour 2012.

2.2. Service de transport

5 Dans le contexte où Hydro-Québec TransÉnergie (le Transporteur) ne dépose pas de
6 demande tarifaire, le Distributeur reconduit pour 2013 un coût de la charge locale
7 équivalent à celui reconnu en 2012 par la Régie. En conséquence, le coût du service de
8 transport n'augmente que de 23 M\$ compte tenu des ajustements aux comptes
9 afférents.

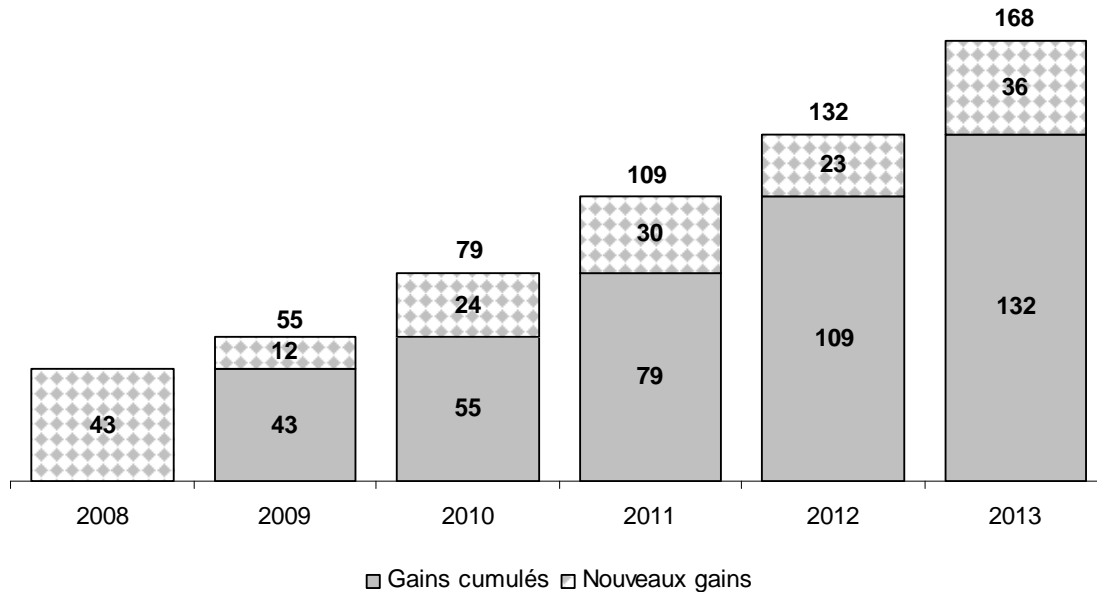
2.3. Coût de distribution et des services à la clientèle

10 Les coûts associés à la distribution et aux services à la clientèle s'élèvent à 3 068 M\$ en
11 2013. Ces coûts regroupent les charges d'exploitation, les autres charges, comprenant
12 essentiellement l'amortissement, et le rendement de la base de tarification.

13 Les charges d'exploitation sont contenues au montant reconnu pour 2012, abstraction
14 faite du coût de retraite, de la quote-part payable au Bureau de l'efficacité et de
15 l'innovation énergétiques, ainsi que des montants associés aux projets majeurs. Ainsi,
16 par de nouveaux efforts d'efficience, générant près de 31 M\$ de gains additionnels, le
17 Distributeur parvient à absorber la pression qu'exercent en 2013, l'inflation et la
18 croissance naturelle de ses activités induite par l'augmentation de ses abonnements.
19 Des gains d'efficience additionnels de 5 M\$ découlant du projet d'implantation d'une
20 infrastructure de mesurage avancée sont également attendus.

21 En reconduisant les gains des années antérieures depuis 2008, ces nouveaux efforts
22 portent à 168 M\$ les gains d'efficience cumulés par le Distributeur. En effet, comme
23 l'illustre le graphique 1, les gains d'efficience totaux de l'année 2013 ne sont pas
24 seulement le résultat des efforts entrepris en 2012 et 2013, mais sont le fruit
25 d'améliorations récurrentes apportées aux façons de faire du Distributeur depuis 2008.

GRAPHIQUE 1
GAINS D'EFFICIENCE SOUS-JACENTS AUX CHARGES D'EXPLOITATION (M\$)

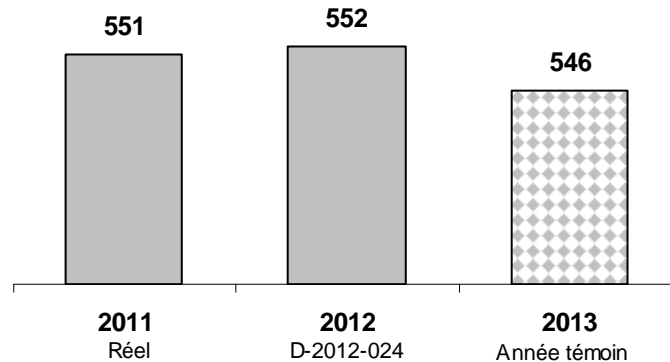


1 Les autres charges sont en baisse de 96 M\$ par rapport au montant reconnu pour 2012
 2 en raison principalement de l'intégration de l'impact des révisions des durées d'utilité de
 3 certains actifs, prenant effet le 1^{er} janvier 2013, qui vient réduire de 116 M\$ la charge
 4 d'amortissement.

5 Enfin, la baisse des taux d'intérêt se répercute sur le coût de la dette et le taux de
 6 rendement des capitaux propres du Distributeur, occasionnant ainsi une réduction de
 7 45 M\$ du coût du capital par rapport au montant reconnu pour 2012.

8 Le coût total de distribution et des services à la clientèle par abonnement, en baisse de
 9 1,1 % en 2013 par rapport à l'indice de 2012, traduit de façon évidente la gestion
 10 rigoureuse qu'effectue le Distributeur des activités en lien avec sa mission
 11 fondamentale. Le graphique 2 présente l'évolution de cet indicateur pour la période de
 12 2011 à 2013.

GRAPHIQUE 2
COÛT TOTAL DE DISTRIBUTION ET
DES SERVICES À LA CLIENTÈLE PAR ABONNEMENT (\$)



3. INVESTISSEMENTS

1 Les besoins d'investissement totaux du Distributeur pour 2013 s'élèvent à 974 M\$, dont
2 656 M\$ sont associés à des projets dont le coût est inférieur à 10 M\$, comparativement
3 au montant de 705 M\$ autorisé pour 2012. Cette réduction de l'enveloppe
4 d'investissement est attribuable particulièrement à la priorisation des projets en
5 technologie de l'information, aux projets prévus dans les réseaux autonomes et à la
6 diminution des besoins courants d'appareils de mesurage dans la perspective du
7 déploiement du projet d'implantation d'une infrastructure de mesurage avancée.

4. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

8 La réalisation des programmes prévus en efficacité énergétique nécessite des
9 investissements totaux de 181 M\$ en 2013. Par ses programmes, le Distributeur prévoit
10 contribuer à la réalisation de 553 GWh d'économies additionnelles d'énergie portant le
11 total cumulé, à la fin de 2013, à près de 7 TWh. Le budget demandé, en baisse de
12 38 M\$ par rapport à celui approuvé pour 2012, reflète la révision du portefeuille de
13 programmes dans un contexte de maturité de certains marchés. Ainsi, le Distributeur
14 entend, en 2013, privilégier une approche de sensibilisation auprès de la clientèle

1 résidentielle. Pour ce faire, il vise à améliorer la connaissance que cette clientèle a de
2 sa consommation d'électricité et de sa facture afin de modifier les habitudes de
3 consommation. Quant à la clientèle d'affaires, le Distributeur poursuit les programmes
4 en cours, ceux-ci ayant été revus en profondeur en 2010.

5. TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

5 Le Distributeur propose d'appliquer la hausse tarifaire de façon uniforme à l'ensemble
6 des catégories de clients. Cette hausse est modulée différemment à l'intérieur de
7 chacun des tarifs en conformité avec la stratégie d'amélioration du signal de prix. Ainsi,
8 la hausse tarifaire proposée serait appliquée en priorité aux composantes sur lesquelles
9 les clients peuvent davantage agir, soit la deuxième tranche des tarifs domestiques et la
10 composante énergie des tarifs généraux.

11 En outre, le Distributeur propose certaines modifications liées aux tarifs d'électricité :

- 12 • introduction de deux options d'électricité interruptible pour les clients des tarifs
13 généraux des réseaux autonomes ;
- 14 • harmonisation des tarifs à forfait aux autres tarifs de petite puissance ;
- 15 • retrait du tarif d'éclairage Sentinelle pour les abonnements dont les luminaires
16 doivent être remplacés.

6. CONDITIONS DE SERVICE D'ÉLECTRICITÉ

17 Le Distributeur propose certaines modifications visant à moderniser les *Conditions de*
18 *service d'électricité* :

- 19 • révision de l'article relatif aux modes de versements égaux afin de mieux définir
20 l'offre de service et les conditions d'adhésion à ce mode de paiement ;
- 21 • introduction d'un nouvel article permettant la mise en œuvre d'activités
22 promotionnelles à durée déterminée ;
- 23 • introduction de nouveaux prix forfaitaires pour certaines interventions liées à
24 l'alimentation électrique, dans un souci de simplification et d'efficience ;

- 1 • introduction d'une mesure structurante permettant une meilleure gestion du
2 risque de crédit des clients résidentiels.

7. RÉFLEXION EN COURS SUR LES ÉCARTS DE RENDEMENT ET LA POLITIQUE FINANCIÈRE

3 Lors des audiences relatives au dossier tarifaire 2012-2013, le Distributeur s'est engagé
4 à proposer un mécanisme de partage des écarts de rendement conditionnellement à
5 une révision de la méthode d'établissement du taux de rendement des capitaux propres.
6 Cet engagement vise à répondre aux préoccupations exprimées par la Régie et certains
7 intervenants quant aux écarts entre le rendement réel et celui déterminé aux fins de
8 fixation des tarifs au cours des dernières années.

9 Depuis le début de l'année, le Distributeur poursuit sa réflexion à cet égard.
10 Considérant l'orientation corporative d'Hydro-Québec de privilégier la cohérence des
11 paramètres financiers de ses divisions réglementées et compte tenu du fait que
12 l'établissement de ces paramètres repose sur une démarche et un cadre d'analyse
13 similaire pour les deux divisions, Hydro-Québec en vient à la conclusion que la révision
14 de la politique financière doit faire l'objet d'une demande spécifique, conjointe du
15 Distributeur et du Transporteur. Cette demande spécifique, distincte de la présente
16 demande tarifaire, portera également sur la mise en place d'un mécanisme de
17 traitement des écarts de rendement. Une telle approche est d'autant plus justifiée que,
18 dans la décision concernant la demande tarifaire 2012 du Transporteur, la Régie lui
19 demandait également d'aborder la question des écarts de rendement dans le cadre de
20 son prochain dossier tarifaire. Or, comme il ne dépose pas de demande tarifaire pour
21 2013, le recours à un dossier spécifique devancera le traitement de cette question pour
22 le Transporteur.

23 L'enjeu est particulièrement complexe, et de ce fait, nécessite une réflexion approfondie
24 qui gagne à être soutenue par des experts ayant accompagné d'autres entreprises de
25 services publics dans une démarche similaire. De plus, des changements importants au
26 cadre réglementaire des deux divisions en découleront. De ce fait, il importe d'y
27 consacrer le temps nécessaire, cela tout en assurant l'entrée en vigueur des tarifs
28 d'électricité le 1^{er} avril 2013.

1 Par conséquent, un document conjoint du Distributeur et du Transporteur sera déposé
2 en septembre 2012 afin d'amorcer une démarche, laquelle conduira à la révision de la
3 politique financière et à une proposition de traitement des écarts de rendement pour les
4 deux divisions. Ce document présentera, notamment un calendrier des travaux à
5 réaliser et du processus d'information et de consultation auprès de la Régie et des
6 intervenants, ainsi qu'un balisage des pratiques observées dans ce domaine.

7 Pendant que la démarche suit son cours, le Distributeur entend informer la Régie de
8 l'évolution de sa situation financière 2012, notamment de l'impact sur ses coûts de ses
9 efforts d'efficience, et ce, afin de permettre une meilleure appréciation des prévisions
10 intégrées au dossier pour l'année témoin 2013. À cet égard et en réponse à la demande
11 de la Régie, le Distributeur mettra à jour, au début de 2013, les taux sous-jacents au
12 coût de la dette, à l'instar du taux de rendement des capitaux propres.

8. CONCLUSION

13 La présente demande d'ajustement tarifaire témoigne de la gestion rigoureuse effectuée
14 par le Distributeur de l'ensemble de ses coûts. Le Distributeur poursuit ainsi ses efforts
15 en vue d'améliorer constamment son efficience au bénéfice de l'ensemble de ses
16 clients, tout en mettant en place les assises pour améliorer la qualité du service offert.